

Bonjour,

Je souhaitais partager ma désapprobation pour la construction de 340 logements au lieu-dit la Houssaye en face du Leclerc de St-Malo, notamment sur le périmètre d'occupation des sols à vocation commerciale. Supprimer les commerces BUT, Bricomarché, Jardiland et l'entreprise Allez Cie pour les remplacer par 16 immeubles sur les 31 au total prévu sur le périmètre de l'OAP, n'a aucun sens. Au vu du PLU, la densité projetée est déraisonnée. Créer 340 logements sur une surface de 20 hectares laissera très peu de places aux espaces de nature et paysager. La refonte de la zone artisanale par une zone densément urbaine est à mon sens une hérésie. Créer quelques immeubles en R+2 en hauteurs maîtrisées et pavillons avec de la végétation de type jardins solidaires partagés oui mais des immeubles en R+4 et R+3 n'a aucun sens. Où est la continuité écologique de la ville de Saint-Malo ?

